

Publié le 5 avril 2018

## Jean-Marie Sermier et François Baroin renforcent les liens entre les maires de France et leurs Epl

Le président de la Fédération des Entreprises publiques locales et le président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité ont signé jeudi 5 avril un protocole de collaboration. Tous deux ont rappelé leur attachement à une décentralisation concrète et la nécessité pour les collectivités locales de disposer d'opérateurs de proximité et de mutualisation entre échelons de collectivités.



Les liens entre les **communes** et **intercommunalités** et les **Entreprises publiques locales** sont historiques, le bloc local étant le premier actionnaire (37 %) des 1 254 Sem, Spl et SemOp françaises. Ces liens sont également très actuels, les communes, EPCI et autres structures de coopération étant à l'initiative de 91 % des nouvelles créations d'Epl.

L'AMF et la FedEpl partagent des objectifs en matière de maîtrise et de pilotage des politiques locales en matière de développement économique (commerce), de logement et d'aménagement.

Le protocole de coopération rappelle que les Entreprises publiques locales sont des opérateurs qui participent à l'exercice par les communes et intercommunalités d'une décentralisation opérationnelle. Il définit un cadre de travail favorisant les retours d'expériences croisés en matière d'**aménagement**, d'**habitat**, de **dynamisation des centres-villes** ou de **promotion touristique**, et la recherche de positions partagées.

À l'occasion de cette signature, les présidents des deux associations d'élus ont fait état de positions communes sur plusieurs sujets d'actualités. Ainsi, l'AMF et la Fédération des Entreprises publiques locales :

- partagent le constat du gouvernement, des élus locaux et des citoyens que la **revitalisation des centres-villes** constitue un enjeu majeur pour la plupart des territoires. Elles souhaitent, notamment, la mise en place d'un **observatoire national** sur ce thème, piloté et financé par l'État.

Il pourrait étudier la **vacance commerciale** ainsi que tout ce qui relève d'un projet global en faveur de la revitalisation de ces centres. Outil nécessaire de connaissance pour l'action, il contribuera à l'aide à la décision et à la mesure de l'impact des projets ;

- souhaite une **simplification du droit de l'urbanisme**, notamment la **limitation des recours abusifs** contre les permis de construire, et rappellent l'engagement des collectivités locales en matière d'aménagement, notamment à travers leurs outils d'aménagement opérationnel qui sont parfaitement mobilisables dès à présent, et la nécessité que chaque opération d'aménagement, quelle que soit son ampleur et son degré de complexité, fasse systématiquement l'objet d'une contractualisation avec les collectivités locales concernées ;

- considèrent, en matière d'**habitat**, qu'il n'y a pas de corrélation entre la bonne gestion des **bailleurs sociaux** et le volume de leur patrimoine, et qu'un lien de proximité doit impérativement être conservé dans les recompositions envisagées du tissu des organismes de logement social ;

- réaffirment l'intérêt et la nécessité pour les communes et les intercommunalités de disposer de manière pérenne d'**opérateurs sécurisés juridiquement**, pour exercer pleinement leurs compétences. Elles se prononcent donc en faveur d'une **pause législative sur les statuts des Entreprises publiques locales** et souhaitent que toute initiative gouvernementale ou parlementaire visant à la modification des textes législatifs fondateurs des Sem, Spl et SemOp fasse l'objet d'une **concertation préalable** de la FedEpl et de l'AMF.

*Photo : Stéphane Laure*